

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D01-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – APPROBATION COMPTE DE GESTION 2023

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Il vous est proposé d'approuver le compte de gestion 2023 du budget principal, établi par le comptable de la collectivité, dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte de gestion 2023 du budget principal établi par le comptable de la collectivité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON

**REPUBLIQUE FRANÇAISE – DEPARTEMENT DE LA DRÔME – MAIRIE DE ST-SORLIN EN VALLOIRE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL – D02-04-24**

Le dix mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de ST-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué en date du 10 avril 2024, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de M. Guillaume LUYTON, Maire.

Le nombre de membres en exercice : 19 Nombre de membres présents : 16 Nombre de suffrages exprimés : 16 Pour : 16

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Jean RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Madame Christel AVIGNON-BELKHIR a été désignée secrétaire.

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023 – BUDGET PRINCIPAL - DRESSÉ PAR M. GUILLAUME LUYTON, MAIRE

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget primitif, les décisions modificatives de l'exercice 2023, donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE.	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Opérations de l'exercice	1 332 316,02	1 847 219,51	894 546,42	383 860,63	2 226 862,44	2 231 080,14
Résultats reportés		1 149 798,34	247 771,94		247 771,94	1 149 798,34
TOTALUX	1 332 316,02	2 997 017,85	1 142 318,36	383 860,63	2 474 634,38	3 380 878,48
Restes à réaliser			84 067,00	154 747,00	84 067,00	154 747,00
RÉSULTATS DÉFINITIFS	1 332 316,02	2 997 017,85	1 226 385,36	538 607,63	2 558 701,38	3 535 625,48

Mme Laurence DELBECQ, préside le vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Reconnait la sincérité des restes à réaliser.

Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 11/04/2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D03-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire de 1 664 701,83 €.
Le résultat de la section d'investissement est déficitaire de 758 457,73 €.

Il est obligatoire de couvrir le déficit d'investissement.

Proposition d'affectation :

Excédent de fonctionnement reporté au 002 : 906 244,10 €

Déficit d'investissement reporté au 001 : 758 457,73 €

Excédent de fonctionnement capitalisé au 1068 : 687 777,73 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2023 telle que présentée ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D04-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : VOTE DES TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX 2024

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Présentation des bases d'imposition prévisionnelles 2024 et détail des produits à taux constants (taux d'imposition 2023) :

Taxes	Bases d'imposition prévisionnelles 2023	Taux constants	Produits 2024
Taxe d'habitation	227 100	9,00	20 439
Taxe foncière (bâti)	2 372 000	30,65	727 018
Taxe foncière (non bâti)	195 000	47,59	92 801
		Total :	840 258

Concernant les taxes sur le foncier bâti et non bâti, il vous est proposé de ne pas augmenter les taux pour 2024 soit pour le foncier bâti = 30,65 % et pour le foncier non bâti = 47,59 %.

La commune met en place la majoration spéciale du taux de Taxe d'Habitation prévue par l'article 151 de la Loi de finances pour 2024 et ajoute donc à son taux de TH (8.32 % en 2023), une majoration spéciale de taux de 0,684 % soit un taux de TH total de 9,00%.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2024 tels que présentés ci-dessus,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 à la direction départementale des finances publiques accompagné d'une copie de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024


Le Maire,
Guillaume LUYTON

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 11/04/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D05-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : BUDGET PRINCIPAL – BUDGET PRIMITIF 2024

Rapporteur : Mme Laurence DELBECQ

Il est exposé ce qui suit :

Fonctionnement en équilibre en dépenses et en recettes pour 2 766 683.20 €

Investissement en équilibre en dépenses et en recettes pour 3 560 325.39 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE le projet de budget primitif 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D06-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : ACQUISITION PARCELLE CONGREGATION DES SŒURS DES SACRES CŒURS DE JESUS ET MARIE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé de procéder à l'acquisition de la parcelle AD 39 sis 40 Rue du Vieux Village appartenant à la Congrégation des Sœurs des Sacres Cœurs de Jésus et Marie pour un montant de 38 000 €.

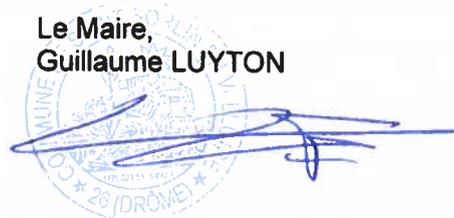
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles AD 39,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D07-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE (PRETS)

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est proposé que le maire soit chargé, par délégation :

(3) de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires dans la limite de 2 000 000 €.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de déléguer au Maire la délégation ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D08-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : CONVENTION OPERATIONNELLE EPORA – OPERATION ESPACE SAUVAGE

Rapporteur : M. Guillaume LUYTON

Il est exposé ce qui suit :

Afin de poursuivre l'action foncière débutée avec EPORA en 2021, il est proposé de m'autoriser à signer une Convention Opérationnelle pour l'Espace Sauvage.

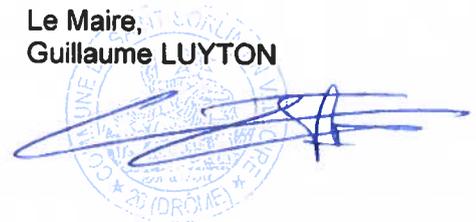
Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **DONNE SON ACCORD** pour la Convention Opérationnelle pour l'Espace Sauvage avec EPORA et la Communauté de Communes PortedeDromArdeche,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des actes nécessaires à l'exécution de ladite décision.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Le Maire,
Guillaume LUYTON



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – D09-04-24

Présents : 16 Votants : 17 Pour : 17

L'an deux mille vingt-quatre le 10 avril à dix-neuf heures,
Le conseil municipal de la Commune de SAINT-SORLIN EN VALLOIRE, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, à la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Guillaume LUYTON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Date de convocation du conseil municipal : 5 avril 2024

Présents : Mmes, MM. – Christel AVIGNON-BELKHIR - Damien BRUNET - Yves CHAREYRE – Nadine CHOCRAUX – Philippe COLORICCHIO - Laurence DELBECQ – Dominique ESCURE – Amandine JAMY - Vincent LACAZE - Ludovic LACROIX – Delphine LIATARD - Guillaume LUYTON – Laure RENAUD - Cécile RIVIER - Juan VASCHALDE - Georges VELUIRE

Procurations : Mme Agnès BELLAGAMBA à Mme Nadine CHOCRAUX

Absents : M. Richard BLETON

Excusés : Mme Odile LABROY

Secrétaire de séance : Mme Christel AVIGNON-BELKHIR

OBJET : SOUMISSION DES TRAVAUX D'EDIFICATION DE CLOTURE A DECLARATION PREALABLE

Rapporteur : Mme Ludovic LACROIX

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L.421-4 et R421-12 ;

Vu le décret n°2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'ordonnance n°2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme ;

Vu la délibération du 16 Juin 2016 approuvant le Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que l'article R421-12 du code de l'urbanisme permet de soumettre à la procédure de déclaration préalable l'édification des clôtures sur le territoire de la commune ;

Considérant que la Commune a fait le choix de réglementer les clôtures dans le règlement du Plan Local d'Urbanisme ;

Considérant que l'instauration de l'obligation de déclaration préalable à l'édification de clôtures permettrait d'assurer le respect des règles fixées par le PLU, et éviterai la multiplication de projets non conformes et la multiplication de procédures d'infraction aux règles du PLU ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'INSTAURER** l'obligation de déposer une déclaration préalable de travaux en cas d'édification de clôtures sur le territorial communal,
- **DE TRANSMETTRE** cette délibération au représentant de l'Etat dans le département de la Drôme.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

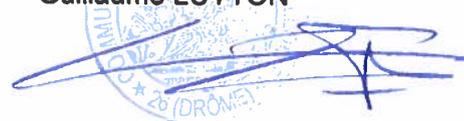
Ampliation sera affichée en mairie et sur les lieux habituels d'affichage.

Fait à Saint-Sorlin en Valloire, le 10 avril 2024

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le **11 AVR. 2024**

ID: 2603302-20240410-D09_04_24-DE

Guillaume LUYTON



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé à la commune dans un délai de deux mois à compter de son affichage et/ou d'un recours contentieux devant le TA de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture et publication ou notification le 11/04/2024